

# JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

### RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

### ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT	
Ville de Lyon. . . . .	Trois mois : 10 fr. Six mois : 20 fr. Un an : 40 fr.
Département du Rhône . . . . .	— 11 — 22 — 44
Départem. limitrophes. . . . .	— 13 — 23 — 46
Autres départements. . . . .	— 13 — 25 — 48

Pour l'Etranger, le port en sus.

### LES ABONNEMENTS

partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

### Gérant :

C. GUICHARD

Imprimerie de H. STONCK, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

## Lyon, le 20 Mai.

C'est aujourd'hui, s'il faut en croire l'agence Havas, qu'on espère annoncer à l'Assemblée la composition du nouveau ministère.

Si la solution de la crise est vraiment aussi prochaine, il est inutile de discuter les diverses hypothèses dont nous entretenions nos correspondants. Mais la désignation des successeurs de M. de Broglie peut être encore différée ; et parmi les combinaisons proposées, il en est une qui nous semble absolument inadmissible. Comme ce n'est pas la moins probable, nous dirons de suite ce que nous en pensons.

Les listes ministérielles, composées de noms marquants, de personnalités éminentes, échouent parce qu'elles impliquent nécessairement l'idée d'un programme net et défini que l'Assemblée n'aurait pas la force d'accepter et d'appliquer, ainsi que le fait très-justement observer la République française. Il faut donc en arriver à des noms d'une nuance un peu effacée et s'adresser à ce groupe d'hommes incertains, qui se tiennent aux limites extrêmes du centre droit et du centre gauche, sans appartenir à l'un plutôt qu'à l'autre. On est ainsi amené à ce qu'on nomme un cabinet d'affaires, c'est-à-dire un cabinet sans programme politique, et dont le rôle se bornerait à maintenir l'ordre et à expédier la besogne courante.

Ce ne serait pas une solution, ce serait un ajournement. Mais pourquoi cet ajournement ? Quels dangers intérieurs ou extérieurs nous en imposent la nécessité ? Notre situation actuelle n'est-elle pas une situation calme et normale, sinon tout à fait satisfaisante ? Où est, du reste, la raison de croire qu'un avenir prochain doive la faire meilleure ? La division des partis ne rendra-t-elle pas l'établissement d'un gouvernement sérieux aussi difficile demain qu'elle l'est aujourd'hui ? Pourquoi donc recourir à des ministres pleins de bonne volonté, mais dépourvus de prestige, et dont le mérite principal serait de ne pas avoir de couleur politique ? Qu'on appelle de tels hommes au pouvoir, en un moment de crise violente, quand il faut laisser l'orage se dissiper, cela se conçoit.

Mais aujourd'hui rien de moins opportun qu'une telle mesure, et rien de plus dangereux.

L'Assemblée n'a pas voulu faire la République avec M. Thiers ; elle n'a pas pu faire la monarchie avec les fusionnistes. Renonçant alors au définitif, elle a essayé d'organiser un provisoire de quelque durée. M. de Broglie, malgré toutes ses compromissions, n'a pas réussi à mener à bien cette œuvre modeste, mais utile.

Et maintenant, on parle de différer encore le vote des lois constitutionnelles, mêmes provisoires ; on songe à un ministère qui écarterait toutes ces discussions importantes, et laisserait la France sans aucune espèce d'institution, livrée à toutes les incertitudes et à tous les hasards !

Que gagnerait-on à ce délai ? Quelle serait la conséquence de ce nouveau retard ? Ne serait-ce pas d'aggraver les mécontentements du pays, d'envenimer ses passions et de le pousser fatalement aux solutions violentes du radicalisme et du bonapartisme ?

Bien que la formation du nouveau cabinet captive exclusivement l'attention du public, nous croyons néanmoins devoir signaler un article de la *Fanfulla*, qui oppose aux assertions du

*Times* une nouvelle version des propos échangés entre Victor-Emmanuel et le prince de Bismarck.

Victor-Emmanuel, dit la *Fanfulla*, a été très surpris de la révélation du *Times* et en a montré un vif mécontentement. Tous les entretiens spécialement consacrés à la politique, pendant le voyage de Sa Majesté à Berlin, ont eu lieu, en effet, entre le prince de Bismarck et les ministres italiens. Une seule fois, le roi eut une conversation politique avec le chancelier allemand, et ce fut, selon la *Fanfulla*, dans cette conversation unique que M. de Bismarck exprima au roi d'Italie « la gratitude de tous les hommes appartenant, en Europe, au parti libéral, qui doivent, ajouta-t-il, une grande reconnaissance au roi Victor-Emmanuel pour la loyauté et la constance, grâce auxquelles il a fait triompher la cause de l'Italie ».

Le roi lui répondit : « Maintenant que l'Italie a conquis son indépendance et sa liberté, son seul désir, le seul vœu des Italiens est de jouir de la paix, d'une paix durable. Je ne tirerai plus l'épée du fourreau sous aucun prétexte, à moins que cette indépendance, acquise au prix de tant de sacrifices, ne soit sérieusement menacée ».

La *Fanfulla* s'accorde avec le *Times* en ce point seulement que le roi d'Italie a toujours eu vis-à-vis de la France une attitude fort courtoise.

### INFORMATIONS POLITIQUES

L'incertitude règne toujours sur le choix du nouveau ministère. En attendant que le cabinet soit reconstitué, les journaux se livrent à des études rétrospectives sur la journée qui a vu tomber M. de Broglie :

Le voilà par terre, dit l'*Indépendance belge*. Il ne peut pas jouer cette fois-ci la même comédie que l'année dernière, et se faire ressusciter par un comparse. Les membres de la commission des Trente racontaient hier que rien n'avait été plus curieux que la discussion de M. de Broglie et de M. Lucien Brun, dans la séance de la commission qui a précédé la séance de la Chambre. Jamais sujet plus insignifiant, ni argument plus ridicule, ni entêtement plus invincible. Mais tout le monde comprenait, à travers ce flux de paroles, que M. Lucien Brun voulait dire : le duc d'Aumale ne règnera pas, et que M. de Broglie répondait : c'est ce que nous allons voir. La majorité contre le parti orléaniste a été très forte et a dû dépasser les espérances de M. Lucien Brun, d'autant plus que MM. Cézanne et Vacherot, qui ont voté pour le gouvernement, et MM. Dufaure et Laboulaye, qui se sont abstenus, auraient certainement voté avec la majorité, s'ils n'avaient pas fait partie de la commission des Trente.

Le correspondant parisien du *Journal de Genève* étudie les diverses influences qui ont précipité la chute du ministère :

Deux choses paraissent avoir poussé M. de Broglie à jouer le tout pour le tout. D'abord les paroles ambiguës de M. Lucien Brun, qui a affecté jusqu'au dernier moment de dire qu'il ne voulait pas la chute du ministère. M. Lucien Brun, disait hier soir le chef du cabinet déchu, M. Lucien Brun a été cette fois le Targat du gouvernement. Ensuite, comme je le crois vous l'avez écrit, le centre droit était à la fin monté à un diapason qui ne permettait plus à M. de Broglie de reculer. Il lui avait presque signifié, comme les femmes de Sparte à leurs fils, de ne revenir que sur son bouclier.

M. Batié a été un des principaux agents de cette impulsion imposée à M. de Broglie par ses propres partisans. Il avait déclaré que les choses ne pouvaient rester en l'état et que, pour sa part, si le ministre acceptait le replâtrage que lui offrait la droite sous forme de transaction, il donnerait, lui, sa démission de président de la commission des Trente. Et comme M. de Larcy insistait pour le modérer : « Voyons, lui répondit-il, il ne faut pas être ridicule ; si vous me demandiez n'importe

quel service, je chercherais à vous le rendre, m'en coûtât-il beaucoup ; mais si vous me demandiez d'aller faire des tours d'équilibriste sur la place de la Concorde, je refuserais ; nous avons promis de constituer ; nous sommes tenus de constituer ».

Et, en effet, c'est M. Batié qui est monté à la tribune pour engager la bataille. Les médians prétendent d'ailleurs qu'il en prévoyait l'issue et n'en était pas fâché. Après tout, le 26 novembre l'a déplacé et ne lui a rien donné, pas même un siège à l'Institut qui est, au fond, dit-on, la suprême et peut-être la seule ambition de cet homme d'esprit.

Le *post-scriptum* donne sur les intentions de M. Batié des renseignements qu'il met au défi de démentir, mais que nous ne reproduisons que sous toutes réserves. Voici les paroles que M. Batié aurait prononcées :

Il ne faut plus nous faire d'illusion, lutter c'est perdre le pays, car nous luttons contre la France, la France est républicaine, c'est un devoir de conscience de le reconnaître ; pour ma part je désarme ; je suis pour les plus grandes concessions que n'est pas par fillets qu'il faut verser l'huile, c'est à flots, toute résistance est désormais impossible !

### On lit dans le Français :

Si affecté que M. Magne soit de la conduite de ses amis politiques, si mortifié qu'il soit de n'avoir jamais pu les empêcher de voter dans les circonstances importantes contre le cabinet dont il faisait partie, si fatigué qu'il soit par cet état maladif qui ne lui a jamais permis de paraître au moment des responsabilités embarrassantes, on ne le croit pas cependant disposé à abandonner le ministère des finances. On assure, au contraire, qu'il est toujours prêt à représenter dans le nouveau cabinet un parti qui continuera à faire campagne contre ce cabinet.

Les journaux bonapartistes bataillent d'ailleurs avec une grande véhémence pour le maintien de M. Magne. En effet, cela ne gêne pas beaucoup la liberté de leurs allures politiques et cela leur assure une part très-abondante dans la répartition de fonctions lucratives et recherchées.

Le rapport de M. Léon Say sur le budget du ministère des finances conseille la mise à l'étude de la réunion à l'administration centrale du service de l'enregistrement et des contributions directes, réunion qui semble le seul moyen pratique d'aboutir à la solution de diverses questions relatives au cadastre, questions qui sont à cheval sur les deux services, et qui ne peuvent se voir que par une entente et des efforts communs.

Les journaux républicains publient la note suivante qui leur est communiquée par les présidents des trois réunions parlementaires de la gauche :

Certains journaux, entre autres la *Liberté* et le *Gauche*, ont annoncé que samedi dernier, après la séance, les bureaux des trois réunions de la gauche ont fait demander une entrevue à M. Rouher. Un démenti à une pareille assertion est certainement inutile ; mais, ce qui n'est pas inutile, c'est de prévenir la reproduction.

Nous déclarons, en conséquence, qu'elle est fautive.

Le président du centre gauche, LÉON DE MALEVILLE.  
Le président de la gauche républicaine, E. DUCLEUX.  
Le président de l'Union républicaine, JULES CAZOT.

### La Liberté publie à ce sujet la note suivante :

Les présidents du centre gauche, de la gauche républicaine et de l'Union républicaine ont parfaitement raison : les bureaux des gauches n'ont pas fait demander d'entrevue à M. Rouher. C'est au président de l'Appel au peuple qu'une personne autorisée s'est adressée. C'est ce président qui a été prié de se rendre à la réunion des gauches ; c'est lui, et non M. Rouher, qui, par un sentiment de courtoisie bien naturelle, a cru devoir déferer à cette invitation.

Inutile de dire que le président de l'Appel au peuple était parfaitement décidé, d'accord

avec ses amis, à décliner toutes offres, ainsi qu'il appert de la réunion tenue le jour même du vote chez M. Eschassériaux.

Il est encore plus inutile, on en conviendra, de faire remarquer tout ce qu'il y a d'impossible et d'in vraisemblable dans cette assertion. Le parti républicain n'a aucun concours à demander aux bonapartistes, qui cherchent vainement à se faire prendre au sérieux.

L'*Avenir* du Mans dit qu'il a reçu samedi une assignation à comparaître devant le jury de la Sarthe lundi 1<sup>er</sup> juin.

Le délit qu'on reproche à notre confrère est une excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République.

Les articles incriminés remontaient à près de six mois.

Plusieurs journaux annoncent les démissions de M. Auguste Léo, directeur de la *Presse*, et de M. Ernest Daudet, directeur du *Journal officiel*, ainsi que celles de plusieurs députés parmi lesquels on cite MM. Michon, du Puy-de-Dôme ; Guignes de Champvans, du Gard ; Lavedan, de la Vienne ; de Rambuteau, du Pas-de-Calais.

Ces nouvelles sont à la vérité démenties par un journal officieux de feu le ministère.

Le *Journal de Genève* annonce qu'une proposition de gouvernement français, relative à la conclusion d'une convention sur la communication réciproque des actes de naissance, de mariage et de décès, a été communiquée par le conseil fédéral suisse, pour rapport, aux gouvernements cantonaux.

On rapporte que M. de Belcastel s'est rendu auprès du maréchal de Mac-Mahon, et lui a déclaré que, aussitôt le nouveau ministère constitué, il déposerait une proposition, tendante au rétablissement de la monarchie.

Voilà qui est net, et il semble, au premier abord, que l'on n'ait qu'à féliciter les légitimistes d'avoir enfin senti la nécessité de combattre à visage découvert. Pour un parti, qui s'arrogent volontiers le monopole de l'honnêteté politique, il était dur de cheminer à couvert, côté à côté avec les orléanistes et les bonapartistes, dont le secours lui était cependant indispensable pour tenir en échec, dans la Chambre, les groupes républicains, que renforcé progressivement, chaque élection partielle.

On peut donc applaudir à l'acte de sincérité, qui emporte M. de Belcastel bien au-delà des limites de la plus vulgaire prudence ; mais il est naturel de se demander en quoi la proposition, dont il s'agit, servirait les plans de l'extrême droite, et quelle influence elle peut exercer sur le dénouement de la crise actuelle.

Or, plus d'un piège, plus d'une arrière-pensée, plus d'un péril se cachent sous cette bravade, si franchement audacieuse en apparence.

Et d'abord, il faut admettre qu'à moins de vouloir courir en aveugle au-devant d'une humiliation et d'un échec, M. de Belcastel et ses amis espèrent apparemment rallier à leur proposition tous ceux qui, dans l'Assemblée, inclinent en principe vers une solution monarchique — quelle qu'en soit d'ailleurs la nature. Ce qu'on rêve, c'est donc la reorganisation d'une croisade anti-républicaine, le retour à cette fameuse « lieutenante-générale » qui faisait disparaître l'étiquette de républicain, et sous l'apparence d'une trêve, laissait à toutes les compétitions le droit et la liberté de se produire au grand jour.

Mais nous avons fait du chemin depuis le 24 mai 1873, et c'est vai-

nement que le parti légitimiste tenterait de ramener en arrière ses alliés de la veille, pour reprendre à nouveau l'œuvre interrompue. De pareilles expériences ne se recommencent pas. Pour avoir voulu prendre amis et adversaires au piège du septennat, et parce qu'ils s'y sont pris eux-mêmes, les monarchistes ont ruiné à l'avance toute combinaison qui reposerait sur une équivoque. C'est cependant, paraît-il, l'unique expédient qui tente et M. de Belcastel n'est pas le seul à nourrir encore d'étranges espérances.

« Continuer et achever ce qui a été commencé le 24 mai, ce que l'Assemblée n'a point voulu laisser détruire le 20 novembre, c'est la politique que nous n'avons cessé de conseiller. » Ainsi parle aujourd'hui même l'*Union*, et elle ajoute :

« L'œuvre du 24 mai peut et doit être reprise, mais l'équivoque du 20 novembre est désormais dissipée. »

C'est dans cette voie que le journal du comte de Chambord essaie de pousser le gouvernement, et le moyen qu'il emploie n'a rien de bien original, comme on le voit, puisqu'il consiste, en somme, à reprendre le thème de M. Cazeneuve de Pradines ou de M. Lucien Brun, et à faire entendre au maréchal que, le jour où la monarchie légitime serait restaurée, il n'aurait plus qu'un devoir à remplir, celui de lui livrer la France.

La France ne veut et ne peut être livrée à personne. Voilà ce que devront se rappeler M. de Belcastel et ses amis de l'*Union*. La loi du 20 novembre existe, et le chef du pouvoir exécutif a pris l'engagement de la faire respecter. C'est ce qui nous rassure sur les conséquences de la nouvelle attitude du parti légitimiste.

S'il tente sérieusement de faire proclamer son roi par l'Assemblée, M. de Belcastel échouera ; car sa proposition équivaudrait à demander la déchéance du président de la République, et le septennat — personnel ou impersonnel — est, à l'heure actuelle, à l'abri de toute atteinte.

Si l'honorable député de la Haute-Garonne s'est simplement flatté de peser efficacement sur les déterminations du maréchal ; s'il vise un portefeuille ou rêve quelque coup d'état légal, il en sera également pour ses peines, nous en avons la conviction.

Si, au contraire, il n'a voulu qu'augmenter le gâchis, si, par cette voie détournée, il ne tendait, d'aventure, qu'à hâter l'heure de la dissolution de l'Assemblée, il pourrait bien, cette fois, avoir un plein succès.

Mais quel rôle singulier pour un conservateur !

### LETTRE DE VERSAILLES

(Correspondance spéciale du Journal de Lyon.)

19 mai, 3 h. 1/2.

En ce moment-ci, M. de Goulard vient de renoncer à former un ministère ; le président de la République a fait appeler M. Decazes et lui a donné les pleins pouvoirs pour arriver à une combinaison. M. Decazes est un esprit fort dégagé de toute superstition politique ; il a l'esprit fin et judicieux, et peut mieux que personne apprécier une situation. On ne désespère pas qu'il arrive à comprendre que, sans de larges sacrifices faits à la gauche, tout ministère sérieux est impossible. Or, comme je ne saurais trop le répéter, sans M. Dufaure, pas de lois constitutionnelles, pas de solution durable.

Voici deux faits très intéressants et bons à noter comme symptômes de la situation.

— Oui, répondit sèchement la triste martyre.

Francine espérait un élan de confiance, que sa double qualité d'étrangère et de rivale ne lui permettait pas de solliciter.

Le plus simple, en ce cas, était de ne pas insister sur la cause réelle d'un évanouissement qu'un malaise fortuit pouvait expliquer.

Vous êtes sujette aux syncopes ? demanda Francine.

— Oui, mademoiselle, depuis quelque temps, répondit Modeste en se levant.

Au moment où elles rentrèrent dans la salle commune, M. de Bussières faisait ses invitations ; Claude hésitait à accepter et consultait sa femme du regard.

— Tu n'as rien à te pardonner, ni à Modeste non plus ; l'amour ne se commande pas... Le tort est à celui qui ne sait pas l'inspirer... Que veux-tu ? Je patirai, et, dans quelques années, je reviendrai guéri.

— Si tu savais... je te dirai plus tard... mais tu m'es dévoué quand même, n'est-ce pas ?

— Oui, répondit simplement Guillaume.

— Eh bien, ne pars pas encore ; j'aurai peut-être besoin de toi.

Le premier mouvement de Modeste en revenant à elle, avait été de repousser Francine, qui la tenait dans ses bras. Mais l'aimable jeune fille avait l'esprit assez bien fait pour ne pas s'offenser d'un geste qui ne se justifiait que trop bien.

Elle retint Modeste, et, l'appuyant tendrement sur son cœur :

— Là, mon ange... vous êtes mieux, n'est-ce pas ?

Un député centre gauche serre la main à M. d'Audiffret-Pasquier et lui adresse les questions suivantes : « Est-il vrai, cher duc, que vous ayez refusé d'entrer dans aucune combinaison ministérielle ou figurerait un bonapartiste ?

— C'est absolument vrai, répond le duc, et je ne fais, en parlant ainsi, qu'exprimer l'opinion d'un groupe nombreux de conservateurs.

— Est-il vrai que le centre droit, dont vous êtes président, soit décidé à appuyer un ministère qui placera les lois constitutionnelles en tête de son programme et à accepter la république septennale ?

— C'est exact, répond M. d'Audiffret-Pasquier, et nous resterons fidèles à ce programme.

Autre anecdote : Un député de la gauche républicaine se trouve ce matin en wagon avec MM. de Belcastel et Boyer, deux intransigeants de l'extrême droite.

Ces deux messieurs déclarent qu'il sont décidés à demander à l'Assemblée dans un très-bref délai, la proclamation de la monarchie.

« Si la monarchie est repoussée, ajoutent-ils, nous demanderons nettement l'affirmation et la constitution de la république, non que nous ayons foi dans cette forme de gouvernement, mais nous comprenons que le pays ne peut attendre davantage et rester éternellement dans ce provisoire. Nous savons, du reste, par l'expérience de 1849, que la république ne nous est pas aussi défavorable qu'on pourrait le croire. En tous cas, nous voulons nous présenter devant les électeurs dans une situation nette et bien définie, et non au milieu des malentendus, des équivoques qui existent en ce moment. »

Les faits et les conversations que je vous cite montrent qu'au milieu des nuages qui nous environnent, il peut se faire des éclaircies, et que les choses tourneront peut-être bien autrement qu'on ne le pense. M. de Lasteyrie affirmait, du reste, ce matin, à la réunion du centre gauche et sur la foi de sa vieille expérience, qu'il lui paraissait certain que l'Assemblée actuelle finirait par établir la république.

### Propos Lyonnais

ON NE PASSE PAS !

C'est un mot qu'on entend souvent dans notre chère mais fantastique patrie. Qui de nous n'a été plusieurs fois arrêté par cette phrase qui n'admet pas de réplique : On ne passe pas ! Quel pacifique bourgeois ne s'est vu contraint de croiser son parapluie contre un fusil de munition qui lui disait dans son langage : Passez au large ?

Empêcher de passer quelque part a toujours été une prérogative chère aux gouvernements. Les autorités constituées éprouvent toutes l'irrésistible besoin de placer des sentinelles. Inventer une nouvelle consigne, tel est le rêve de tout homme d'Etat bien doué.

On connaît la réponse légendaire d'un factionnaire à Napoléon I<sup>er</sup>. Ce chef qui jouissait d'une popularité d'autant plus grande après des soldats qu'il en avait fait massacrer davantage, était peu habitué à rencontrer des obstacles. Cependant un jour qu'il voulait franchir une ligne, il vit la baïonnette de la sentinelle se croiser sur sa poitrine.

— Mais je suis l'empereur, s'écria Napoléon.

La sentinelle ne releva point son arme qui brillait près de la redingote gris.

— Ça se peut, répliqua-t-elle impassible ; mais vous seriez le Père éternel que vous ne passeriez pas.

Telle est à près l'attitude des différents groupes de la droite. Ils ne peuvent faire notre bonheur comme ils l'entendent ; aussi ne souffrent-ils pas que d'autres le fassent. Chaque fraction de la droite est en sentinelle pour

### FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

De 21 Mai 1874.

40

## LE ROMAN

D'UNE

# PAYSANNE

PAR

VICTOR PERCEVAL

Modeste donnait le bras à M. de Bussières ; sa main s'y contracta avec une telle impulsion nerveuse que le vieux gentilhomme faillit pousser un cri de douleur.

— Quai ! se dit-il, j'ai touché la corde sensible.

— Mais elle se trouve mal ! cria Francine !

En effet, la tête de Modeste venait de se pencher, comme un lys brisé, sur l'épaule de M. de Bussières.

— Je m'en doutais bien, dit le gentilhomme ; Francine, aidez-moi donc à la déposer sur ce banc.

— De quoi vous doutez-vous donc ? demanda M<sup>lle</sup> Duranton en obéissant à son oncle.

— Silence ! pas si haut ! Elle n'est peut-être évanouie que d'un œil... Est-ce qu'on sait jamais avec les femmes !

Francine desserrait la ceinture de Modeste et lui faisait respirer un flacon de sels.

— Ah ! mon oncle, dit-elle, un pareil soupçon !... Voyez comme elle est pâle !... On dirait une morte !... Eh bien, de quoi vous doutez-vous ?

— Quelle aime Christian.

— Vous croyez ? Après tout, reprit tranquillement mademoiselle Duranton, c'était à prévoir... Christian lui-même a peut-être pris goût à ce jeu champêtre, et cela m'explique bien des choses.

— A la bonne heure, ma nièce ! tu prends ton parti en brave.

— Mais, je ne le prends pas du tout, mon oncle, rassurez-vous !... Que voulez-vous que le château épouse la ferme, qu'un de Bussières s'allie à un Francœur ? Est-ce possible ?

— On a vu des rois... — Dans les siècles passés, je ne dis pas... mais aujourd'hui ! C'est une idylle, comme il paraît que tous les jeunes gens en font, plus ou moins, avant de s'enterrer dans le mariage. — Ils se servent de cette expression, n'est-ce pas ?

— Ma foi, je crois que oui.

— C'est plus franc que flatter ; mais c'est à nous de les faire mentir... Je crois qu'elle revient un peu ; nous pouvons nous dispenser d'appeler... Pauvre jeune fille !... Elle va bien souffrir... Je ne l'aime que plus ! Après tout, il vaut mieux que cette crise éclate plus tôt que plus tard ; elle nous ouvre les yeux à tous deux ; à Modeste, pour l'éclairer sur son imprudence ; à moi pour m'apprendre à ne pas laisser ainsi flotter les rênes sur le cou de monsieur mon cousin. Allons, mon oncle, allez-vous en... Laissez-nous toutes deux.

Le baron s'empressa d'autant plus d'obéir, qu'il venait de voir son fils et Guillaume déboucher dans le jardin.

— Mon pauvre ami, dit-il à l'instituteur, de ce ton quasi mystérieux qui provoque l'attention des tiers, votre charmante fiancée a eu quelque chose comme des éblouissements... Ne vous inquiétez pas, c'est la maladie des

jolies filles ; elles ne l'auraient pas que nous voudrions la leur voir... Laissez-la aux soins de ma nièce ; elle vous appellera, quand il vous sera permis de vous présenter.

Ce brûlot lancé, il laissa les deux jeunes gens, et regagna la ferme.

Christian semblait incrusté au sol, il regardait Guillaume d'un air stupéfait.

— Qu'a voulu dire mon père ? demanda-t-il brusquement.

— Ce n'était plus l'heure des défaits. Si épais que fut l'appareil mis sur la blessure, il fallait l'arracher et dire : « Tiens ; regarde ! »

— J'aime Modeste, répondit Guillaume avec une douceur extrême.

— Tu aimes Modeste ?

— L'humble fils de Gervaise baissa les yeux, comme s'il avait à s'accuser d'un mauvais action.

— Oui, Claude m'avait en quelque sorte permis d'espérer.

— Et Modeste sait qu tu l'aimes ?

— Elle le sait.

— Tu le lui as dit ?

— Oui, il y a trois ans, la veille de mon départ.

— Et... depuis ?

— Je le lui ai répété à mon retour, car je n'avais travaillé que pour l'obtenir.

— Qu'a-t-elle répondu ?

— Qu'elle ne m'aimait pas, et que je devais renoncer à elle.

— Après !

— J'ai renoncé à elle, mais je l'aime toujours.

Christian eut un geste de colère, il allait se trahir. Irrité, inquiet, nerveux, il marchait

empêcher les autres de passer. — On ne passe pas, dit le légitimiste à l'orléaniste. — On ne passe pas, répond ce dernier au bonapartiste. Et celui-ci renvoie la phrase aux deux autres. C'est une véritable partie carrée. Le roi tient l'empereur en échec, qui tient en échec le stathouder. Et c'est en somme la France qui se trouve échec et mat.

Il est possible que les parties savamment conduites soient intéressantes pour le spectateur. Mais lorsque le spectateur est lui-même l'enjeu et que sa vie dépend des combinaisons des joueurs, il trouve le spectacle par trop intéressant pour être agréable.

Le public avait pensé un moment qu'on ferait quelque chose. Quoi? C'est ce que le ministre ne savait pas au juste; mais enfin on devait faire quelque chose. Un certain bruit s'était élevé à l'entour des projets de lois constitutionnelles. Le moment arrive de mettre au jour ces providentiels projets de lois. Et de fait le ministre dépose bien le projet de loi, mais la Chambre dépose le ministère.

La droite, qui se dit constituante, ressemble à ces orateurs qui au cours d'une plaidoirie demandent fiévreusement la parole. Ils ont à faire des révélations foudroyantes. On a grande peine à leur imposer silence. Enfin, leur tour de parler venu, ils déclarent en bégayant que tout ce qu'ils peuvent dire sur l'affaire, c'est qu'ils n'ont rien à dire, et que c'est là leur façon de penser.

Cette tactique remplit d'enthousiasme les profonds politiques de la droite. Ne rien faire leur semble la meilleure manière d'agir. Rester en place est ce qu'ils ont trouvé encore de plus rapide en fait de locomotion. Action est pour eux synonyme de réaction.

Au surplus, ils ont grandement raison. Comme ils tirent le char de l'Etat, chacun en sens inverse, ils ont fini par reconnaître que le plus court chemin pour arriver était de rester en place. On atteint de la sorte au même résultat avec moins de fatigue.

En revanche, les sentinelles de l'ordre moral s'entendent toutes pour croiser le couteau à papier contre la République. C'est elle avant tout qu'il faut empêcher de passer. De peur que les lois constitutionnelles ne recèlent le germe du fléau, on les met en quarantaine. On établit autour du gouvernement une douane vigilante.

Pas de défaillance, pas de distraction, se disent-elles. Sentinelles, prenez garde à vous. La République n'aurait qu'à passer entre nos rangs. Le pays serait sauvé et nous serions perdus.

C'est en vain que la République a volé : — Mais je suis l'expression de la volonté nationale; je suis l'ordre, le calme, la prospérité.

Les sentinelles de la droite répondent impertinamment : — Vous seriez la France elle-même que vous ne passeriez pas.

La droite embusquée en avant des lois constitutionnelles rappelle inévitablement le chien de la fable empêchant le bœuf d'approcher de la meule de foin.

Je n'aime pas le foin, se dit le chien dans son fort intérieur; je suis contraint de jéner. Mais je veux avoir la consolation de voir jeter aussi mon voisin.

Je ne puis ni ne veux constituer, se dit également la droite. La plus modeste loi constitutionnelle est au-dessus de mes moyens. C'est en vain que les adversaires eux-mêmes de mon droit constituant s'écrient de guerre lasse : mais enfin constituée donc. Ma faculté constituante se borne à repousser toute espèce de constitution.

Pour résoudre ce problème algébrique, les sages voudraient pouvoir compter sur une conjonction des deux centres. Ils espèrent que du choc de ces deux groupes parlementaires jailliraient la lumière et une constitution. Mais pour cela il faut que le centre droit renonce à vouloir n'attirer le centre gauche dans ses bras que pour lui communiquer son impuissance. Le centre gauche lui répondrait dans ce cas fort judicieusement :

Si c'est pour ne rien constituer, vous n'avez pas besoin de mon concours.

Voici en effet deux associés. L'un apporte une industrie, l'autre n'en a aucune. Est-ce à celui-ci à proposer son procédé à l'autre?

Le centre gauche n'en juge pas ainsi. Il ne peut s'unir au centre droit uniquement afin de rappeler le vers connu :

Sous lui baille un commis qui l'aide à ne rien faire.

Le bon Horace invitait son ami Torquatus à venir partager son modeste souper, lui dit fort agréablement :

Sin melius quid habes, arcesse, vel imperium fer.

C'est ce que le centre gauche se plaît à répéter au centre droit : Si tu as quelque chose de mieux, apporte-le, sinon, soumet-toi.

Et il pourrait ajouter avec Horace :

Mitte levas super, et certamina divitiarum, Et moschi causam.

C'est-à-dire en français actuel : Renvoie les frivoles espérances de fusion, et les disputes d'intérêts et de ministères, et la cause de Moschus, ou plutôt d'Henri V. Viens constituer avec moi, quand ce ne serait que la République septennale, au moins aurons-nous l'honneur de constituer quelque chose.

Le centre droit en tiendra-t-il compte? La solution qu'il voulait imposer au centre gauche n'eût fait que compliquer un peu plus la situation. Ne renoncera-t-il pas enfin à ces hommes d'Etat, pour lesquels brouiller, embrouiller et rebrouiller constitue toute la politique.

La France souffre terriblement de cet état de choses.

J'entendais récemment un épicer s'écrier piteusement devant le spectacle de sa caisse atteinte d'une anémie persistante : On voit bien que M. de Broglie n'a jamais été dans l'épicerie.

Espérons que le centre droit comprendra le bien qu'il peut faire à la France en se rapprochant, sans arrière pensée, du centre gauche, pour constituer le septennat. Les membres de ce groupe auront ainsi le désagrément de fonder la République, mais ils auront la consolation de sauver le pays.

Sinon, ils auront pu mixer, manipuler et adultérer le suffrage public; ils auront beau tailler, rogner et couper dans le drap

électoral, ils ne changeront en rien la volonté du peuple.

Et lorsqu'ils se présenteront devant les électeurs, même triés et criblés, ils entendront à leur tour le mot fatidique : — On ne passe pas !

La silhouette de M. de Goulard,

M. de Goulard est-il ministre? Le deviendra-t-il ce soir? S'il le devient aujourd'hui, le sera-t-il demain?

Profitez, en tous cas, du passage rapide de cet éphémère dans le tourbillon mis en mouvement depuis deux jours, sinon pour le peintre, du moins pour l'esquisseur, pour en saisir les traits vagues, incertains, fugitifs.

L'histoire l'a laissé longtemps dans l'anti-chambre. Un journal de mystification assurait hier que *Cormenin*, frappé de l'éloquence de M. de Goulard, lui avait fait une place honorable parmi ses *Orateurs*. Je n'ai jamais pu trouver la page où figure ce portrait. Peut-être n'en existe-t-il qu'un exemplaire; peut-être *Cormenin*, dépité d'avoir été trop indulgent, a-t-il détruit, pour des éditions ultérieures, ce fragile témoignage d'une éloquence qui n'a pas tenu ses promesses.

Le dictionnaire *Vapereau*, cet omnibus de la célébrité, n'a pas trouvé le péage suffisant pour accorder sur ses banquettes une place à ce voyageur obscur. Il nous faut donc chercher un peu partout les titres glorieux de notre héros, qu'on ne trouve nulle part.

M. de Goulard est né à Versailles, où il va briller. Je ne sais s'il sera prophète dans son pays; mais il est en passe d'y devenir vice-président du conseil. C'est en 1808 qu'il naquit et ce soir qu'il mourra.

Inscrit au barreau de Paris en 1830, député des Hautes-Pyrénées de 1846 à 1848, représentant du même département à la Législative, puis nommé avec le même titre le 8 février 1871, M. de Goulard, s'il rapporte de la gloire à son berceau, n'a pas, comme on le voit, mûri sur couche.

Il appartenait, sous le gouvernement de Juillet, à cette nébuleuse épaissée que M. Guizot traînait après lui. Ministériel par instinct, par vocation, par soumission d'esprit, M. de Goulard est devenu ministre par une promotion logique : comme un vieux sous-chef devient chef, à l'ancienneté.

Dans la Biographie des députés par un *sténographe*, voici ce que je lis : « C'est un ministère quand même. Pour lui il ne peut émaner aucun mauvais action des ministres. Comment les dispensateurs de places et de deniers publics pourraient-ils jamais avoir tort? Il faut vraiment avoir résolu d'abandonner ses propres intérêts et ceux de sa famille pour ne pas les aimer... M. de Goulard les adore. »

Son premier discours date du 5 mars 1846. Il s'agissait de la navigation intérieure. Je ne sais que *Cormenin* pensait de l'éloquence du débutant, mais je sais que Joseph Prudhomme applaudit avec des larmes à cette phrase superbe, concernant un torrent des Pyrénées : « Messieurs, les eaux de la Neste appartiennent à la France entière; c'est le bien de tous!... » Le torrent n'a jamais roulé de caillou aussi précieux que ce passage. On voit d'ici M. de Goulard, la main sur son cœur, adjurant la France d'ouvrir son sein aux eaux de la Neste!

Ce n'est pas le seul échantillon que je puisse offrir de l'éloquence de M. de Goulard. En 1850 (le 7 juin) à la Législative, à propos d'une loi de déportation, comme on reprochait à notre orateur sa faiblesse pour les passions populaires, sous prétexte qu'il voulait supprimer de la loi les mots *encombré, fortifié*, et qu'il réclamait seulement la déportation simple, ce qu'il appelait élaguement :

« Exil avec la liberté, il eût peut-être tout à coup de passer pour un démagogue et l'écria : « Je suis de ceux qui ont le plus de répugnance et le moins de pitié pour les crimes politiques. Cette profession de foi, que M. de La Palisse n'eût pas désavouée, produisit le meilleur effet, et nul ne s'avisait plus de contester les sentiments conservateurs de M. de Goulard. »

De quelle opinion est-il au juste? De la sienne, et voilà tout.

Bohème, ex-blond de cheveux, resté blond de principes, n'ayant de couleur vive qu'au visage, anguleux de physionomie, médiocre de taille, gardant toujours partout un aspect d'employé, il a les vertus et les vices d'un commis de bureau; il fait bien sa besogne et s'en délassa par les petites malices, les petits propos et les perfidies sournoises des bureaucraties.

M. Thiers le jugea capable d'oublier, et l'employa beaucoup; il lui donna à la fin assez d'importance pour le rendre au moins capable d'ingratitude.

Nommé le 8 octobre plénipotentiaire aux conférences de Francfort, chargé le 10 novembre d'aller remplacer M. de Choiseul, en qualité de ministre de France, près de Victor-Emmanuel, .... Comme Benserade,

Il n'alla pas à son ambassade.

La vocation bureaucratique l'enchaînait à Versailles. Ministre du commerce le 6 février 1872, ministre des finances par intérim le 5 mars, puis ministre en titre le 23 avril, il eut la gloire de servir M. Thiers dans ce plébiscite de l'emprunt qui fut l'étonnement de l'Europe et la première revanche de la France; ce fut à cette occasion qu'il revendiqua nettement pour la République conservatrice et pour la République seule l'honneur de cette souscription de 44 milliards.

Cette déclaration fut du tort à M. de Goulard. Les royalistes la lui reprochèrent; et comme il est doué, sous sa douceur, d'un certain entêtement, il se peut qu'il soit encore aujourd'hui de son opinion de 1872.

Le grand maître de M. de Goulard fut d'être envoyé au ministère de l'Intérieur. Cet avancement dépassait la mesure de l'ambition employé et l'enivra. Il se crut devenu un homme d'Etat, et, pour se le prouver à lui-même, il s'étudia à l'ingratitude.

Son cabinet était le centre d'une conspiration parlementaire dont M. de Broglie devait le chef. On sait ce qui se passa au 24 mai. M. de Goulard, immédiatement après l'attentat qui commença le gâchis actuel, était récompensé par la droite des trahisons envers M. Thiers. Nommé vice-président par la majorité triomphante, il sautait d'un air d'orgueilleuse modestie les complications, qu'il s'agit aujourd'hui d'exclure de la cure.

Habile en sous-ordre, impuissant à rien diriger, centrier incapable de devenir un centre, pelotonné dans une médiocrité qui sert tout le monde et dont il profite seul, il est capable de se tirer personnellement d'affaire; mais jamais il ne tirera ni le président, ni la majorité, ni le pays d'aucun embarras.

Si M. de Goulard est ministre, et s'il reste ministre plus de deux jours, je reviendrai, pour y joindre des ombres, sur cette esquisse rapide d'un personnage de clair-obscur.

(Bien public.)

La Gazette officielle de Madrid publie la proclamation suivante, adressée au pays par le pouvoir exécutif de la

république, à l'occasion du changement de ministère :

On a fait un tel abus de programmes longs et pompeux, qu'ils sont généralement accueillis par une indifférence marquée; néanmoins, les circonstances graves et véritablement exceptionnelles dans lesquelles nous nous trouvons imposent au nouveau gouvernement le devoir qu'il ne saurait éluder de faire connaître brièvement ses projets par cette déclaration publique, attendu que malheureusement il ne peut le faire au sein de la représentation nationale.

Les ministres qui composent ce cabinet viennent d'un seul parti, mais ils ont la ferme volonté de gouverner pour la nation entière sans se renfermer dans les limites étroites indiquées par les divers drapeaux politiques. Dans ce but, et pour accomplir la tâche ardue qui leur est dévolue, ils comptent sur le concours des libéraux de toutes nuances; ils y comptent d'autant plus que l'union qui régit pour les idées et pour la manière d'agir, dans les hautes sphères du pouvoir, est de nature à favoriser l'accord et la bonne entente entre tous ceux dont la conduite s'inspire de sentiments nobles et élevés. Ce sera seulement lorsque l'on répondra à cette attitude de conciliation par des attaques injustes qui pourraient mettre en péril la mission qui lui incombe, que le gouvernement emploiera les moyens dont il dispose pour protéger à tout prix l'ordre public et les grands intérêts sociaux.

La journée à jamais mémorable du 3 janvier a mis heureusement fin à tous les excès démagogiques que n'ont pu contenir ni l'opinion publique hautement exprimée, ni les efforts énergiques des hommes les plus illustres d'un parti qui a ainsi déchiré son drapeau. Ce serait se tromper que de croire que cette répression nécessaire implique la condamnation du mouvement révolutionnaire de 1868. Ce mouvement, qui a dégénéré en quelque sorte d'une manière si lamentable, les membres de ce cabinet en représentent l'esprit généreux et les aspirations dans toute leur pureté, et ils entendent le continuer et le maintenir.

Les excès dont il vient d'être question ont eu malheureusement pour résultat la guerre civile qui, pour la troisième fois dans une période de quarante ans, est venue désoler les plus riches provinces espagnoles. Heureusement, les récentes victoires de l'armée nationale ont conjuré les périls qui pouvaient résulter de cette dernière tentative insensée des partisans fanatiques de l'ancien régime.

Terminer dans le plus bref délai possible cette guerre cruelle et dévastatrice, en empêcher le renouvellement à l'avenir; rétablir la paix si ardemment désirée dans la Péninsule et dans les provinces d'outre-mer; extirper tous les germes de troubles futurs, telle est l'œuvre à laquelle le gouvernement consacrera avant toute son attention et ses efforts.

La cause de la liberté contre l'absolutisme n'est pas seulement l'aspiration d'un parti, c'est la consécration du droit moderne et la défense de la civilisation et du progrès.

Ce serait en vain que l'on prétendrait cacher la situation déplorable de nos finances, situation aggravée encore par les pertes énormes causées par la lutte fratricide dans laquelle nous sommes engagés. Pour réparer le mal, le gouvernement ne veut pas présenter des remèdes empiriques et fallacieux; mais il promet solennellement de faire connaître l'état exact du Trésor, d'administrer avec une intégrité sévère les revenus publics, de rejeter tous moyens qui, s'ils satisfaisent dans le présent aux nécessités les plus pressantes, finissent par amener tôt ou tard le discrédit et la ruine.

Le gouvernement ne se fait pas illusion sur les obstacles qu'il aura à rencontrer dans sa marche. Il compte toutefois, pour les surmonter, sur le concours de la nation, qui a soif de repos.

Les ministres se croient amplement récompensés de leurs anxiétés patriotiques s'ils réussissent à abrégier la période d'un intérêt qui suspend le jeu naturel des institutions libérales, et ils attendent avec impatience le moment où, l'ordre moral et matériel étant assuré, le pays pourra être librement consulté sur ses destinées.

ÉCHOS DE PARTOUT

Par décision du président de la République, M. le contre-amiral Périgot, a été nommé au commandement en chef de la division navale de l'Océan Pacifique.

Le prince Clovis de Hohenlohe-Schillingsfurst, ambassadeur d'Allemagne à Paris, vient de descendre, avec la princesse sa femme, à l'hôtel Meurice.

Le prince de Hohenlohe n'habitera pas l'hôtel de la rue de Lille avant d'avoir présenté ses lettres de créance au maréchal de MacMahon.

M. le général Pajol est allé, avant-hier, avec tous les officiers de sa brigade, visiter les positions occupées par les Prussiens, lors de l'investissement de Paris, sur la rive gauche de la Seine.

Ce corps d'officiers a successivement étudié les positions, les plans d'attaque et les moyens de défense, notamment pour l'affaire de Châtillon.

Le général Pajol a fait une longue conférence sur ce côté de la guerre sous Paris, et chacun des officiers a été appelé à donner son opinion et à développer ses idées sur les batailles livrées sur ce point.

Le *Moniteur* de la *Heurthe* et des *Vosges* annonce que M. l'inspecteur d'académie du département des Vosges vient d'adresser aux instituteurs et institutrices la circulaire suivante :

Des plaintes me sont parvenues sur l'abus regrettable qu'on ferait des punitions corporelles dans certaines écoles du département.

Je crois devoir rappeler à ce sujet aux instituteurs et aux institutrices que l'article 14 du règlement des écoles défend expressément l'emploi des punitions corporelles, et que je tiendrai la main à ce que cette sage disposition ne soit pas enfreinte.

Le passe des échantillons de commerce entre la France et l'Allemagne vient d'être réduite d'un commun accord entre les deux gouvernements.

Le ministre de la marine vient d'être avisé de l'arrivée prochaine dans les eaux françaises de deux navires japonais, le *Nessi-Kan* et le *Rodjo-Kan*. L'équipage de chacun de ces navires est composé de marins japonais, commandés par un officier français. Tous les deux portent le pavillon japonais, qui est un disque rouge sur fond blanc.

Le prince Khatsisk-Maroo, daimio de première classe et directeur de la Monnaie de Yeddo, est sur l'un de ces navires. Ce grand dignitaire vient, avec toute sa famille, composée de sept enfants, habiter pendant quelque temps la France.

Les sociétés savantes, et surtout celles du

midi, s'empressent de nommer des délégués pour assister au centenaire de Pétrarque, qui va avoir lieu à Avignon, et elles veulent des prix pour les lauréats des divers concours.

L'académie de Béziers donne un rameau d'olivier en argent; la société pour l'étude des langues romanes, deux fleurs en bijouterie; les académies de Marseille, de Nice et d'Apt, des médailles en vermeil; celle des Félibres, un ou deux prix.

Toutes les compagnies littéraires se font un plaisir de coopérer ainsi à la fête internationale par des offrandes de primes.

Dans les correspondances réciproques entre le comité de Provence et le comité d'Italie, pour la célébration du centenaire de Pétrarque, les deux pays échangent des marques de vive cordialité et de véritable fraternité internationale.

M. le comte Citadella, sénateur italien, président de la commission de Padoue, appelle la France et l'Italie deux nations sœurs, et dit que ce n'est point par hasard qu'elles ont été placées aussi près l'une de l'autre, mais pour être unies dans une communauté de sentiments nobles et élevés.

Les concierges viennois tiendront très-prochainement un meeting qui sera appelé à assurer à ces fonctionnaires un revenu minimum de 20 florins par mois, un logement qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'hygiène, une indemnité fixe de 10 krapers par locataire rentrant après dix heures du soir, etc.

Une vente de livres curieux avait lieu hier à l'hôtel Drouot, salle n° 5. Nous y avons vu vendre, entre autres raretés, le manuscrit autographe de *Fanny*, entièrement écrit de la main d'Ernest Feydeau avec d'importantes variantes; l'ouvrage est monté à 1,900 fr.

Le manuscrit autographe de *Servitude et grandeur militaires*, d'Alfred de Vigny, mis en vente à 2,000 fr., a été retiré.

Citons encore une collection des ouvrages imprimés pour l'éducation du dauphin, en 37 volumes, par François-Ambroise Didot l'aîné et Pierre Didot : 770 fr. Enfin les œuvres complètes de Voltaire (Paris, Renaudard 1819), 66 volumes avec figures de Moreau : 870 fr.; et un splendide volume, unique en son genre, imprimé sur satin blanc et destiné à l'impératrice de Russie, du *Voyage sentimental*, de Sterne : 1,210 fr.

Un détail amusant des fêtes d'Amsterdam : Deux, et même peut-être trois des arcs-de-triomphe érigés sur les places publiques ne sont point absolument inédits. Ils ont servi l'an dernier aux fêtes d'Anvers. On les a rachetés là-bas et on les a appropriés aux convenances du lieu et du moment.

C'est affaire de quelques retouches; un peu de couleur à la détrempe a suffi pour néerlandiser des décors qui, d'ailleurs, n'ont pas d'opinion politique, et sont prêts à toutes les palinodies.

On a ainsi effacé une inscription, très-opportune et fort bien vue en Belgique, pour lui substituer cette autre inscription :

Leve de koning Willem III.

C'était par-ci et, les choses ainsi arrangées, on a dressé l'arc-de-triomphe.

Mais on avait compté sans la pluie, qui, dans ce pays, est de toutes les fêtes. En une minute, l'eau du ciel avait lavé l'inscription fraîche. Et, avant-hier matin, les organisateurs des fêtes, en s'éveillant, ont vu avec un ahurissement facile à comprendre, leur principal arc-de-triomphe éteindre l'ancienne inscription qui avait été réparée :

Vive le roi Léopold II.

Cette petite mésaventure a, du reste, été promptement réparée. Et aucune légende séditieuse n'a affligé les regards de S. M. Guillaume III, quand, hier après-midi, elle a fait son entrée à Amsterdam.

Chez un député qui, depuis un temps immémorial, vise à un portefeuille.

Ce député rentre chez lui. Il demande à son concierge s'il y a quelque chose pour lui.

— Il est venu quelqu'un voir Monsieur, dit le portier.

— Ce monsieur a-t-il laissé sa carte? — Non, mais il m'a dit son nom.

M. de Goulard, sans doute? — C'était quelque chose comme cela. Ce monsieur a dit qu'il venait, attendez-donc... qu'il venait pour les finances.

— Le portefeuille des finances. Ah!... j'aurais mieux aimé les affaires étrangères ou l'intérieur. Mais enfin!...

— Voilà d'ailleurs la feuille qu'il m'a remise... C'est un avis de percepteur... Vous n'avez plus que vingt quatre heures pour payer, si vous ne voulez pas être poursuivi.

Voici des quatrain de circonstance trouvés sur un bureau de l'Assemblée de Versailles. Ils ne pourront manquer de jeter un grand jour sur la question ministérielle. C'est pourquoi nous les donnons, tout en protestant de notre respect pour les honorables membres de l'Assemblée, que la Muse traite avec un aimable sans façon :

Nous annonçons aux profanes Un ministère parfait, Car on y verra Cézanne Conduit par maître Bodet.

Or, Bodet ne trouve pas bon Que Cézanne entre au ministère A moins que l'on y puisse faire Entrer Prévostine et Chardon.

Notes de la Vie parisienne : Fard. — Le pot aux roses. Journal. — Le café au lait de l'esprit. Passe-droit. — Le cauchemar de l'employé... et son rêve par conséquent. Défunt. — Un homme accompli.

NAUFRAGE DU NIL

NOUVEAUX DÉTAILS

Notre correspondant de Marseille nous transmet le récit authentique du naufrage du Nil, récit fait par les quatre passagers qui ont seuls échappé au désastre.

C'est par le *Sindh*, des Messageries nationales, arrivé du Japon à Marseille que ces détails ont été communiqués :

Le temps était sombre, il pleuvait, la houle était très-forte. Le feu de Rock-Island qui, par temps clair, aurait dû être aperçu à 21 mille, était invisible. Le navire marchait doucement sous ses goélettes quand à 11 h. 15 du soir on entendit un choc à l'avant. M. de Teil, lieutenant, était de quart, le capitaine s'était installé sur la passerelle depuis 8 h. du soir.

A peine le choc était-il produit que les goélettes furent carguées et l'ordre de faire machine en arrière donné. La machine obéit pendant quelques minutes, lorsque tout à coup le piston du cylindre arrière se cassa ou se fissa. On rétablit les goélettes, l'ordre fut donné de larguer le grand hunier; le navire se

dégagea, puis on essaya de faire machine en avant avec un seul cylindre.

Le navire parcourut ainsi de 3 à 400 mètres, mais en dérivant sous l'influence d'une houle énorme et d'un fort vent de S.-E. La terre continuait à être à peine visible tant la nuit était sombre et la pluie serrée, lorsqu'un choc beaucoup plus violent que le premier se fit de nouveau sentir. Le Nil venait de s'engager entre deux grosses roches sous-marines sur lesquelles il s'était ouvert. Les deux ancres furent mouillées, mais le navire, entraîné par l'avant, disparut en quelques minutes. Les matelots sauvés estimèrent qu'il ne s'est pas écoulé plus d'une demi-heure entre le premier choc et le moment où le navire a sombré à la suite du second choc.

Tout le monde était à son poste, commandant, officiers, équipages, chacun a fait son devoir. Il sembla que les Chinois seuls aient déserté leur poste, car plusieurs ont été vus à l'arrière pourvus d'une ceinture de sauvetage.

Au moment où le navire commençait à s'enfoncer, le boulanger Michel n'eût que le temps de saisir une bouée de sauvetage, de se rendre à l'arrière et de se jeter à la mer; en même temps, deux matelots parvenaient à mettre une embarcation à l'eau. Ces deux matelots furent assez heureux pour sauver M. Muraour, qui s'était saisi d'une épave. Après avoir passé la nuit en maintenant leur canot debout à la lame, ils s'échouèrent au jour à Yoshida, sur une plage de sable. Reçus par les habitants de ce hameau, ils ont été conduits au village de Méra et remis aux mains des autorités qui en ont pris le plus grand soin.

Le boulanger Michel, sauvé d'une manière providentielle et grâce aussi à son sang-froid à pu gagner les rochers situés à l'extrémité de la pointe, entre le lieu du naufrage et le village d'Irouma; après y avoir passé toute la nuit, il s'est rendu, au jour, au village, où il a été également bien reçu et traité avec la plus grande sollicitude par les habitants. Beaucoup d'autres ont tenté de faire comme lui, mais ils ont dû être jetés contre les rochers qui bordent toute cette côte.

On est heureux de constater que les quatre personnes qui ont survécu au naufrage du Nil ont été l'objet des soins les plus empressés de la part des habitants et des autorités indigènes.

En consultant la carte, on voit que juste au-delà du cap Trao-Saki, se trouve la baie de Yochida. C'est dans cette baie que le Nil a fait naufrage. Des sondages relevés avec soin indiquent des fonds de 30, 35 et 40 mètres dans le voisinage immédiat. Le Nil a touché entre deux roches, dont l'une a ouvert l'avant; l'épave est dans la direction du sud au nord, et en coulant, le navire s'est incliné sur tribord. La tête du mat de misaine, celle du grand mat, ainsi que l'extrémité de la grande vergue émergent d'environ deux mètres.

CHRONIQUE

La commission municipale a examiné hier un certain nombre d'articles du budget des dépenses de 1874.

Elle terminera son travail ce soir. M. le ministre ayant demandé pour demain le relevé du budget.

Nous indiquerons donc dans notre prochain numéro les chiffres définitifs adoptés par la commission.

On a distribué hier aux membres de la commission municipale le rapport de M. de Prandière sur le fermage du parc de la Tête-d'Or.

Le rapporteur propose d'établir cinq services spéciaux aux parcs :

- 1° Le jardin zoologique;
2° Les serres;
3° Les pelouses et les vacheries;
4° Le fleuriste et les squares;
5° La voirie et la garderie.

Le rapport conclut à l'adoption des mesures suivantes :

- 1° Résiliation du bail de la ferme du parc, suivant certaines conditions déterminées;
2° Rédaction d'un nouveau bail concernant seulement les pelouses, la vacherie et la vente du lait sur les places publiques;
3° Désignation de plusieurs membres du comité du contentieux, qui régleraient comme arbitres les difficultés subsistant entre la ville et son fermier;
4° Traités avec la société nationale d'acclimatation pour la réorganisation du jardin zoologique, qui serait (si faire se peut) transféré dans la grande île du parc;
5° Nomination d'un directeur ou conservateur des serres;

- 6° Rédaction d'un cahier des charges pour la mise en adjudication de l'entretien de tous les squares;
7° Surveillance du parc par des gardes-jardiniers placés sous les ordres du gardien-chef.

— Tenez, la voilà ! — Non ce n'est pas celle-là; c'est l'autre, là-bas, plus loin, à fleur d'eau.

— Allons donc ! — Eh ! je l'ai bien vue dans le temps, moi ? Ces propos tenus hier sur le pont de la Guillotière, le long du parapet, à la descente vers la rue de la Barre, éveillèrent soudain notre attention et nous fimes comme les autres que la contestation avait attirés; nous nous arrêta-

— Vous savez bien que la police l'a fait enlever. Les discoureurs et les auditeurs, penchés sur la balustrade en tête, écarquillaient les yeux pour apercevoir la pierre sur laquelle est gravé :

QUI ME VERRA PLEURERA.

Toutes les fois que les eaux du Rhône descendent à un degré très-inférieur à l'étiage, cette pierre fatidique est censée disparaître et annoncer des inondations prochaines sinon quelque chose de pire.

Le pronostic n'a rien de bien merveilleux : Aux grandes sécheresses succèdent les grandes pluies.

A deux reprises différentes notre génération a vu rechercher obstinément la fameuse inscription; mais moins heureuse que ne l'ont été récemment les membres de la société de topographie en découvrant des pierres romaines, elle n'a jamais pu lire les mots : Qui me verra pleurer.

Des gens naïfs et crédules affirment l'avoir vue, mais du haut du pont. Des mains la leur montraient. Ceux qui

Ce matin les Mouches ont repris leur service régulier de Perrache à Vaise...

Hier, à 5 heures du soir, deux jeunes gens âgés de 16 ans, s'étant avisés d'embarquer dans un canot sur la Saône...

Un vol fort important a été commis cette nuit au n° 78 de la rue de l'Hôtel-de-Ville, par M. X..., marchand de rubans.

Des malfaiteurs se sont introduits dans le magasin par la porte principale qu'ils ont forcé et ont volé des marchandises pour une valeur approximative de six mille francs.

Hier, à 10 heures 1/2 du matin, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Bompart, restaurateur, rue Treize-cantons, n. 3.

Une pauvre vieille, qui vend sur la voie publique des lacets pour chaussures, et qui est atteinte de cécité, est tombée hier sur la quai de la Guillotière, vers le pont de l'Hôtel-Dieu...

SAÛNE-ET-LOIRE. — Dimanche, M. le général Lallemand, député républicain de Saône-et-Loire, a été élu conseiller général dans ce département par 1,259 voix contre 740 données au candidat monarchiste, M. de Langeville.

COTE-D'OR. — Le Journal de Beaune vient d'être cité à la requête du ministère public, devant le tribunal correctionnel de Beaune, pour la prévention du délit de fausses nouvelles (article 15 du décret de février 1852 sur la presse).

Il s'agit d'une affaire où il est question du maire de l'église Notre-Dame, à Beaune, accusé de cathécisme.

DRÔME. — M. Dupré de Loire, maire de Valence, est mort d'une fluxion de poitrine la nuit du samedi 16 au dimanche 17 mai. M. Dupré de Loire était âgé de 65 ans.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le lieutenant, M. le général commandant la brigade, M. le général adjoint, M. Besson, présent au tribunal, et M. le docteur Accarrieu, deuxième adjoint par M. Vacher, second adjoint, et les deux généraux du défunt. La compagnie des pompiers faisait l'escorte du cortège funèbre.

HERAULT. — Les vignobles du département d'Hérault ne devaient pas plus échapper à ceux du centre de la France aux effets destructeurs de la grêle.

Le signal également la commune de Loup-loup, comme ayant été fortement atteinte.

Le saint-siège, par une bulle donnée à Rome le 17 des calendes de février de l'an de l'Incarnation 1873, lui conféra le titre d'archevêque de Sebaste in partibus infidelium.

Mais, aux termes du décret impérial du 7 janvier 1868 et de l'article 17 du code civil, l'ecclésiastique en France ne peut poursuivre ou accepter la collation d'une évêché, même in partibus infidelium, sans l'autorisation du gouvernement, à moins de s'exposer à perdre la qualité de citoyen français.

Le conseil d'Etat, saisi de l'examen de cette affaire, vient d'émettre un avis favorable, et le décret du président de la République a autorisé en conséquence Mgr Le Courtyer à prendre désormais publiquement le titre d'archevêque de Sebaste.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Notre correspondant spécial de Marseille nous écrit à la date du 19 mai : Les courses qui ont eu lieu dimanche ont été fort intéressantes par un temps magnifique.

Le conseil d'Etat, saisi de l'examen de cette affaire, vient d'émettre un avis favorable, et le décret du président de la République a autorisé en conséquence Mgr Le Courtyer à prendre désormais publiquement le titre d'archevêque de Sebaste.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Notre correspondant spécial de Marseille nous écrit à la date du 19 mai : Les courses qui ont eu lieu dimanche ont été fort intéressantes par un temps magnifique.

Le conseil d'Etat, saisi de l'examen de cette affaire, vient d'émettre un avis favorable, et le décret du président de la République a autorisé en conséquence Mgr Le Courtyer à prendre désormais publiquement le titre d'archevêque de Sebaste.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Notre correspondant spécial de Marseille nous écrit à la date du 19 mai : Les courses qui ont eu lieu dimanche ont été fort intéressantes par un temps magnifique.

Le conseil d'Etat, saisi de l'examen de cette affaire, vient d'émettre un avis favorable, et le décret du président de la République a autorisé en conséquence Mgr Le Courtyer à prendre désormais publiquement le titre d'archevêque de Sebaste.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Notre correspondant spécial de Marseille nous écrit à la date du 19 mai : Les courses qui ont eu lieu dimanche ont été fort intéressantes par un temps magnifique.

Le conseil d'Etat, saisi de l'examen de cette affaire, vient d'émettre un avis favorable, et le décret du président de la République a autorisé en conséquence Mgr Le Courtyer à prendre désormais publiquement le titre d'archevêque de Sebaste.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Notre correspondant spécial de Marseille nous écrit à la date du 19 mai : Les courses qui ont eu lieu dimanche ont été fort intéressantes par un temps magnifique.

Le conseil d'Etat, saisi de l'examen de cette affaire, vient d'émettre un avis favorable, et le décret du président de la République a autorisé en conséquence Mgr Le Courtyer à prendre désormais publiquement le titre d'archevêque de Sebaste.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Notre correspondant spécial de Marseille nous écrit à la date du 19 mai : Les courses qui ont eu lieu dimanche ont été fort intéressantes par un temps magnifique.

Le conseil d'Etat, saisi de l'examen de cette affaire, vient d'émettre un avis favorable, et le décret du président de la République a autorisé en conséquence Mgr Le Courtyer à prendre désormais publiquement le titre d'archevêque de Sebaste.

à la commission municipale, mais on attend toujours une décision. Il paraît, du reste, que les concessionnaires du nouveau service auront beaucoup de peine à vaincre les résistances du public et du commerce.

Les chemins de fer à traction par chevaux ne peuvent satisfaire à ces nécessités. Ils pourraient certainement se substituer aux omnibus ordinaires pour le transport des voyageurs, mais, pour ce qui a trait au transport des marchandises, la chose est considérée comme bien difficile.

Le cercle était fréquenté par les légitimistes; il y avait sur la cheminée du principal salon un buste magnifique de Henri V.

Le cercle des Bébés existait à Aix depuis plusieurs années. Du haut en bas de la tapisserie on ne voyait que des fleurs de lys.

Maison FICHET, de Paris, COFFRES-FORTS, à Lyon, 2, place de la Bourse.

Faillite Thiallier et Dupic, commerçants, rue Désirée, 2. Juge-commissaire, M. Boucaud. Syndic provisoire, M. Grizard-Delaroue. Date du jugement, 19 mai 1874.

VARIÉTÉS

LA PLACE DES CÉLESTINS

(Suite et fin.)

La reconstruction du Théâtre des Célestins, avant et après sa destruction par le feu, a été le sujet de lettres, de combinaisons, de propositions sans nombre que les journaux ont successivement accueillies ou mentionnées.

Un péristyle de théâtre exposé aux rafales du nord et du midi, si impétueuses à Lyon, si meurtrières en hiver, fut jugé à bon droit inacceptable. Une salle de concert, adossée à la scène, dont l'ouverture serait restée tournée au levant, suivant un des projets mis sur le tapis, aboutissant à la même déchéance, pour le même motif.

Puis il y avait une question préalable à résoudre, question majeure, que l'on heurte aujourd'hui à tout bout de champ : la question d'argent, et le chiffre de la dette municipale.

Lorsque, sous le dernier empire, la proposition fut émise, en haut lieu, de construire à la place du théâtre une église ayant façade sur la Saône, laquelle aurait remplacé, pour les besoins du quartier, l'église des Jacobins inégalement démolie malgré ses souvenirs et la beauté de son architecture, la même question financière se présenta escortée de ces fins de non-recevoir : les récentes améliorations apportées aux voies publiques, l'ouverture des nouvelles rues, la reconstruction des quais ; en un mot tout ce qui avait chargé et surchargé le budget de la ville.

Le prolongement de la rue Saint-Louis jusqu'à la rue de la Préfecture et à la place Bellecour, des rues d'Amboise, d'Égypte et de Savoie jusqu'à la rue Saint-Dominique, très énergiquement demandé par les propriétaires intéressés, eut le même sort. Il fut renvoyé à des temps meilleurs.

1870 se survécut, et la démolition du passage Couderc a seule obtenu gain de cause sur tous les autres projets.

C'est ici le cas de rappeler celui que présente M. Hirsch, architecte en chef de la Ville. Supprimer en majeure partie la place des Célestins, sur laquelle aurait été élevé le nouveau théâtre, ouvrir un dégagement suffisant aux abords de sa façade sur la rue Saint-Dominique, l'isoler au couchant par une rue longitudinale : telles étaient, sommairement, les dispositions essentielles de ce plan, qui n'a peut-être pas été, à notre avis, poussé aux dernières limites d'un examen approfondi.

Sous le règne de Louis-Philippe, le conseil municipal ayant trouvé trop onéreuses les clauses du bail du théâtre des Célestins, alors propriété privée, se décida, on s'en souvient, à construire sur la place des Jacobins cette salle provisoire qui fut inondée en novembre 1840 et brûlée quelques semaines après, avant même que ses murs en briques et ses charpentes basses eussent entièrement séché.

Comme la place elle-même, elle avait, en plan, ce que l'on est convenu d'appeler vulgairement la forme du clovecin. Son étroitesse, sa cadence, décorée de grilles, de pilastres et de niches en plâtre, gardait l'entrée, la rue Mercière et du passage de l'Argue, la rue Centrale n'existant pas encore. L'irrégularité même de ce plan avait permis de donner à la scène et à ses dégagements indispensables de larges proportions que l'on trouvait rarement, si même on les trouvait, dans les théâtres de la province et de Paris.

Les salles provisoires, il est bon de le remarquer, offrent souvent des dispositions avantageuses, non que l'on cherche vainement dans les salles définitives. C'est ainsi que le théâtre construit sur la place des Terreaux pendant l'édification de notre première scène, et dont il ne reste qu'une gravure aussi curieuse qu'elle est rare ; c'est ainsi que le grand opéra de Paris, devenu récemment la proie des flammes, après avoir existé provisoirement un demi siècle, était infiniment préférable, sous le rapport de l'acoustique, à d'autres édifices plus modernes, auxquels on a prétendu appliquer, sans y réussir, les règles savantes de cet art capricieux. Nous verrons bientôt si M. Charles Garnier, l'architecte de l'Opéra de Paris, aura su vaincre cette grave difficulté.

Pendant que le public continuait à fréquenter, faute de mieux, le Gymnase de la place des Jacobins, il n'était personne qui dou-

quelques défectionnaires du centre gauche. M. de Goulard, qui comptait un peu sur l'influence du centre droit pour faire accepter à la droite un programme de nature à rallier le centre gauche, ne s'est pas montré, comme vous pouvez bien le penser, très-satisfait de l'attitude de la droite et on le dit tout à fait découragé.

Le maréchal penche plutôt, dans cette affaire, du côté de l'extrême droite; il est peu favorable à l'idée du septennat-impersonnel, et il n'accueillera qu'avec difficulté la proposition d'une vice-présidence, qui entre dans le programme actuel du centre droit.

D'autre part, on le dit fort impatient de voir terminer la crise, et on assurait même que si l'entente du centre droit et de la droite ne se réalisait pas aujourd'hui ou demain, il constituerait un ministère sans programme, tout-à-fait avec M. de Goulard comme chef de cabinet.

Le ministère d'affaires comprendrait en tout cas M. de Goulard (intérieur et vice-présidence du conseil), M. Mathieu-Bodet (justice), M. Léonce de Lavergne (agriculture), M. Cézanne (travaux publics), M. l'amiral de Montaignac (marine). Toutefois il n'est pas certain encore que MM. Cézanne et Mathieu-Bodet consentent à faire partie d'une combinaison sans objet bien définie.

M. de Gontaut-Biron, auquel on avait songé pour les affaires étrangères et qu'on dit avoir été appelé à Versailles, ne manifeste pas une très-vive inclination pour le ministère; son ambassade lui suffit. M. de Chaudry paraît traité difficile à raison de circulaires assez vives contre l'Allemagne qu'il a publiées pendant la guerre. Le maréchal pourrait fort bien, en désespoir de cause, conserver le duc Decazes qui est moins compromis que le duc de Broglie et à qui même l'on a jadis prêté une attitude conforme aux visées du centre gauche.

Pour l'instruction publique, on prendrait M. de Kerdel, M. Grivart ou M. Desjardins; M. de Kerdel appartient à la droite modérée, mais son nom a une signification nettement légitimiste; M. Desjardins et M. Grivart, qui appartiennent au centre droit et qui sont moins engagés que M. de Kerdel au point de vue du caractère qu'il s'agit de donner tout ou tard au septennat, auraient, je crois, plus de chances.

Restent les finances; le maréchal, qui a des affections et des préférences bonapartistes assez marquées et d'ailleurs fort naturelles puisqu'en somme la plus importante période de sa carrière militaire s'est passée sous l'empire, le maréchal tient tout particulièrement à conserver M. Magne. On dit même que dès le premier moment il lui a fait écrire par M. de Goulard, M. Magne aurait répondu aussitôt en acceptant le portefeuille des finances qu'on offrirait de lui restituer.

C'est alors qu'est intervenue la séance du centre droit et la sortie de M. d'Audiffret-Pasquier contre l'ancien ministre de l'Empire. Comme après tout le concours et l'aveu du centre droit paraissent indispensables au maréchal, il est probable qu'il sacrifiera M. Magne. En ce cas, il prendrait M. Desjardins, à qui aucun portefeuille n'a encore été offert, M. Gouin ou M. Benoist-d'azy, que leur situation dans la commission du budget appellerait assez naturellement dans un cabinet d'affaires.

La guerre resterait à M. du Barail, et que le centre droit verrait maintenir sans difficulté.

Si l'entente se fait, au contraire, entre le centre droit et la droite modérée, les deux groupes arriérés ensemble la composition du nouveau ministère dont M. de Goulard serait toujours le pivot, puisque son nom paraît nécessaire pour attirer un certain nombre de membres du centre gauche.

Je vous fais grâce de tous les bruits plus ou moins saugrenus qui courent dans les couloirs de l'Assemblée; ainsi on disait que le maréchal, ne sachant plus à quel saint se vouer, avait fait appeler M. Thiers pour lui demander conseil.

Or le maréchal, je vous l'ai dit plus haut, est encore au 24 mai. Il croit à l'existence d'une majorité conservatrice et son initiative, dans le choix des ministres, ne va pas plus loin que M. de Goulard dans le sens de la gauche. Je vous laisse à penser s'il ira s'adresser à M. Thiers que le maréchal et ses amis regardent aujourd'hui comme le précurseur de la véritable chef du radicalisme.

M. de Goulard, qui a été ministre de M. Thiers et qui par conséquent n'a pas les mêmes préjugés à son égard, a pu voir le soir, et on me raconte qu'il l'a vu en effet le soir même du 16 mai, au moment où lui-même, M. de Goulard, venait d'être appelé par le maréchal pour s'occuper de la constitution du nouveau ministère. Avant de s'engager avec les hommes politiques qu'il pouvait avoir en vue, il voulut consulter ses anciens amis et collaborateurs, M. Thiers, M. Dufaure, M. Casimir Périer.

Il est certain qu'il a vu M. Thiers, non pour lui demander conseil, mais pour le tâter au point de vue du concours qu'il apporterait à un cabinet centre gauche conservateur et centre droit. M. Thiers n'en lui a pas dissimulé qu'il se voyait la constitution d'un tel cabinet était une pure chimère, qu'un replâtrage n'aboutirait pas dans la situation où l'Assemblée s'est mise, et que pour sa part il ne voyait aucun moyen de sortir du gâchis.

Vous connaissez déjà la réponse de M. Dufaure. Quant à M. Casimir Périer, c'est une simple conversation qu'il a eue avec M. de Goulard.

Celui-ci laissait entendre à son ancien collègue que le centre gauche recevrait sans doute du cabinet nouveau des satisfactions sérieuses. « Alors, dit M. Casimir Périer, vous allez faire la République? — Oui, répondit M. de Goulard, mais sans le dire. — Mais vous ne maintiendrez, j'imagine, ni les préfets ni les maires du duc de Broglie. — Ah! c'est très grave, c'est très-délicat; le maréchal et son gouvernement ne pourraient pas revenir ainsi sur les mesures conservatrices qu'ils ont prises avec l'approbation de l'Assemblée. — En ce cas, conclut M. Casimir Périer, vous n'avez pas une seule voix du centre gauche. — Un mot curieux d'un député du centre qui a soutenu M. Thiers jusqu'au 24 mai exclusivement. Il causait avec un membre de la gauche républicaine. « Tout cela, disait-il, nous conduit à la dissolution et à l'avènement d'une Chambre radicale. — Ah! voyons, voyons, M. Thiers n'est pas un radical, et beaucoup d'amis de M. Thiers seraient étés avec lui. — Oui, c'est vrai, avec le nom de M. Thiers, nous pourrions encore nous en tirer. — Le jour n'est peut-être pas très lointain où le nom de M. Thiers sera invoqué par ceux mêmes qui l'ont abandonné et conspué depuis un an.

Le centre droit sent bien que pour attirer le centre gauche, il faut aller au-delà du programme du duc de Broglie, c'est-à-dire constituer le septennat non plus seulement à l'usage du maréchal de Mac-Mahon, mais pour sept ans, quel qu'il arrive, avec des institutions devant survivre au maréchal s'il disparaît par une cause quelconque. Ce plan supposerait une vice-présidence. La droite modérée s'en tient uniquement au projet sur la seconde Chambre développé par le duc de Broglie, et qui représente, dit-elle, l'extrême limite de ses conceptions. Elle a abandonné l'extrême droite pour suivre le duc de Broglie, mais elle n'a pas plus loin que le duc de Broglie.

C'est d'ailleurs le duc de Broglie lui-même qui a présidé la réunion tenue hier soir entre les bureaux de la droite modérée et du centre droit. Cette réunion n'a produit aucun résultat; mais les délégués de la droite modérée ont développé le programme de leur réunion; ils ne veulent pas de septennat-impersonnel, de septennat-institution qui serait la république sous un autre nom. Ils espèrent, en se maintenant sur le terrain du 16 mai, ramener quelques repentants de l'extrême droite et

quelques défectionnaires du centre gauche. M. de Goulard, qui comptait un peu sur l'influence du centre droit pour faire accepter à la droite un programme de nature à rallier le centre gauche, ne s'est pas montré, comme vous pouvez bien le penser, très-satisfait de l'attitude de la droite et on le dit tout à fait découragé.

Le maréchal penche plutôt, dans cette affaire, du côté de l'extrême droite; il est peu favorable à l'idée du septennat-impersonnel, et il n'accueillera qu'avec difficulté la proposition d'une vice-présidence, qui entre dans le programme actuel du centre droit.

D'autre part, on le dit fort impatient de voir terminer la crise, et on assurait même que si l'entente du centre droit et de la droite ne se réalisait pas aujourd'hui ou demain, il constituerait un ministère sans programme, tout-à-fait avec M. de Goulard comme chef de cabinet.

Le ministère d'affaires comprendrait en tout cas M. de Goulard (intérieur et vice-présidence du conseil), M. Mathieu-Bodet (justice), M. Léonce de Lavergne (agriculture), M. Cézanne (travaux publics), M. l'amiral de Montaignac (marine). Toutefois il n'est pas certain encore que MM. Cézanne et Mathieu-Bodet consentent à faire partie d'une combinaison sans objet bien définie.

M. de Gontaut-Biron, auquel on avait songé pour les affaires étrangères et qu'on dit avoir été appelé à Versailles, ne manifeste pas une très-vive inclination pour le ministère; son ambassade lui suffit. M. de Chaudry paraît traité difficile à raison de circulaires assez vives contre l'Allemagne qu'il a publiées pendant la guerre. Le maréchal pourrait fort bien, en désespoir de cause, conserver le duc Decazes qui est moins compromis que le duc de Broglie et à qui même l'on a jadis prêté une attitude conforme aux visées du centre gauche.

Pour l'instruction publique, on prendrait M. de Kerdel, M. Grivart ou M. Desjardins; M. de Kerdel appartient à la droite modérée, mais son nom a une signification nettement légitimiste; M. Desjardins et M. Grivart, qui appartiennent au centre droit et qui sont moins engagés que M. de Kerdel au point de vue du caractère qu'il s'agit de donner tout ou tard au septennat, auraient, je crois, plus de chances.

Restent les finances; le maréchal, qui a des affections et des préférences bonapartistes assez marquées et d'ailleurs fort naturelles puisqu'en somme la plus importante période de sa carrière militaire s'est passée sous l'empire, le maréchal tient tout particulièrement à conserver M. Magne. On dit même que dès le premier moment il lui a fait écrire par M. de Goulard, M. Magne aurait répondu aussitôt en acceptant le portefeuille des finances qu'on offrirait de lui restituer.

C'est alors qu'est intervenue la séance du centre droit et la sortie de M. d'Audiffret-Pasquier contre l'ancien ministre de l'Empire. Comme après tout le concours et l'aveu du centre droit paraissent indispensables au maréchal, il est probable qu'il sacrifiera M. Magne. En ce cas, il prendrait M. Desjardins, à qui aucun portefeuille n'a encore été offert, M. Gouin ou M. Benoist-d'azy, que leur situation dans la commission du budget appellerait assez naturellement dans un cabinet d'affaires.

La guerre resterait à M. du Barail, et que le centre droit verrait maintenir sans difficulté.

Si l'entente se fait, au contraire, entre le centre droit et la droite modérée, les deux groupes arriérés ensemble la composition du nouveau ministère dont M. de Goulard serait toujours le pivot, puisque son nom paraît nécessaire pour attirer un certain nombre de membres du centre gauche.

Je vous fais grâce de tous les bruits plus ou moins saugrenus qui courent dans les couloirs de l'Assemblée; ainsi on disait que le maréchal, ne sachant plus à quel saint se vouer, avait fait appeler M. Thiers pour lui demander conseil.

Or le maréchal, je vous l'ai dit plus haut, est encore au 24 mai. Il croit à l'existence d'une majorité conservatrice et son initiative, dans le choix des ministres, ne va pas plus loin que M. de Goulard dans le sens de la gauche. Je vous laisse à penser s'il ira s'adresser à M. Thiers que le maréchal et ses amis regardent aujourd'hui comme le précurseur de la véritable chef du radicalisme.

M. de Goulard, qui a été ministre de M. Thiers et qui par conséquent n'a pas les mêmes préjugés à son égard, a pu voir le soir, et on me raconte qu'il l'a vu en effet le soir même du 16 mai, au moment où lui-même, M. de Goulard, venait d'être appelé par le maréchal pour s'occuper de la constitution du nouveau ministère. Avant de s'engager avec les hommes politiques qu'il pouvait avoir en vue, il voulut consulter ses anciens amis et collaborateurs, M. Thiers, M. Dufaure, M. Casimir Périer.

Il est certain qu'il a vu M. Thiers, non pour lui demander conseil, mais pour le tâter au point de vue du concours qu'il apporterait à un cabinet centre gauche conservateur et centre droit. M. Thiers n'en lui a pas dissimulé qu'il se voyait la constitution d'un tel cabinet était une pure chimère, qu'un replâtrage n'aboutirait pas dans la situation où l'Assemblée s'est mise, et que pour sa part il ne voyait aucun moyen de sortir du gâchis.

Vous connaissez déjà la réponse de M. Dufaure. Quant à M. Casimir Périer, c'est une simple conversation qu'il a eue avec M. de Goulard.

quelques défectionnaires du centre gauche. M. de Goulard, qui comptait un peu sur l'influence du centre droit pour faire accepter à la droite un programme de nature à rallier le centre gauche, ne s'est pas montré, comme vous pouvez bien le penser, très-satisfait de l'attitude de la droite et on le dit tout à fait découragé.

Le maréchal penche plutôt, dans cette affaire, du côté de l'extrême droite; il est peu favorable à l'idée du septennat-impersonnel, et il n'accueillera qu'avec difficulté la proposition d'une vice-présidence, qui entre dans le programme actuel du centre droit.

D'autre part, on le dit fort impatient de voir terminer la crise, et on assurait même que si l'entente du centre droit et de la droite ne se réalisait pas aujourd'hui ou demain, il constituerait un ministère sans programme, tout-à-fait avec M. de Goulard comme chef de cabinet.

Le ministère d'affaires comprendrait en tout cas M. de Goulard (intérieur et vice-présidence du conseil), M. Mathieu-Bodet (justice), M. Léonce de Lavergne (agriculture), M. Cézanne (travaux publics), M. l'amiral de Montaignac (marine). Toutefois il n'est pas certain encore que MM. Cézanne et Mathieu-Bodet consentent à faire partie d'une combinaison sans objet bien définie.

M. de Gontaut-Biron, auquel on avait songé pour les affaires étrangères et qu'on dit avoir été appelé à Versailles, ne manifeste pas une très-vive inclination pour le ministère; son ambassade lui suffit. M. de Chaudry paraît traité difficile à raison de circulaires assez vives contre l'Allemagne qu'il a publiées pendant la guerre. Le maréchal pourrait fort bien, en désespoir de cause, conserver le duc Decazes qui est moins compromis que le duc de Broglie et à qui même l'on a jadis prêté une attitude conforme aux visées du centre gauche.

Pour l'instruction publique, on prendrait M. de Kerdel, M. Grivart ou M. Desjardins; M. de Kerdel appartient à la droite modérée, mais son nom a une signification nettement légitimiste; M. Desjardins et M. Grivart, qui appartiennent au centre droit et qui sont moins engagés que M. de Kerdel au point de vue du caractère qu'il s'agit de donner tout ou tard au septennat, auraient, je crois, plus de chances.

Restent les finances; le maréchal, qui a des affections et des préférences bonapartistes assez marquées et d'ailleurs fort naturelles puisqu'en somme la plus importante période de sa carrière militaire s'est passée sous l'empire, le maréchal tient tout particulièrement à conserver M. Magne. On dit même que dès le premier moment il lui a fait écrire par M. de Goulard, M. Magne aurait répondu aussitôt en acceptant le portefeuille des finances qu'on offrirait de lui restituer.

C'est alors qu'est intervenue la séance du centre droit et la sortie de M. d'Audiffret-Pasquier contre l'ancien ministre de l'Empire. Comme après tout le concours et l'aveu du centre droit paraissent indispensables au maréchal, il est probable qu'il sacrifiera M. Magne. En ce cas, il prendrait M. Desjardins, à qui aucun portefeuille n'a encore été offert, M. Gouin ou M. Benoist-d'azy, que leur situation dans la commission du budget appellerait assez naturellement dans un cabinet d'affaires.

La guerre resterait à M. du Barail, et que le centre droit verrait maintenir sans difficulté.

Si l'entente se fait, au contraire, entre le centre droit et la droite modérée, les deux groupes arriérés ensemble la composition du nouveau ministère dont M. de Goulard serait toujours le pivot, puisque son nom paraît nécessaire pour attirer un certain nombre de membres du centre gauche.

Je vous fais grâce de tous les bruits plus ou moins saugrenus qui courent dans les couloirs de l'Assemblée; ainsi on disait que le maréchal, ne sachant plus à quel saint se vouer, avait fait appeler M. Thiers pour lui demander conseil.

Or le maréchal, je vous l'ai dit plus haut, est encore au 24 mai. Il croit à l'existence d'une majorité conservatrice et son initiative, dans le choix des ministres, ne va pas plus loin que M. de Goulard dans le sens de la gauche. Je vous laisse à penser s'il ira s'adresser à M. Thiers que le maréchal et ses amis regardent aujourd'hui comme le précurseur de la véritable chef du radicalisme.

M. de Goulard, qui a été ministre de M. Thiers et qui par conséquent n'a pas les mêmes préjugés à son égard, a pu voir le soir, et on me raconte qu'il l'a vu en effet le soir même du 16 mai, au moment où lui-même, M. de Goulard, venait d'être appelé par le maréchal pour s'occuper de la constitution du nouveau ministère. Avant de s'engager avec les hommes politiques qu'il pouvait avoir en vue, il voulut consulter ses anciens amis et collaborateurs, M. Thiers, M. Dufaure, M. Casimir Périer.

Il est certain qu'il a vu M. Thiers, non pour lui demander conseil, mais pour le tâter au point de vue du concours qu'il apporterait à un cabinet centre gauche conservateur et centre droit. M. Thiers n'en lui a pas dissimulé qu'il se voyait la constitution d'un tel cabinet était une pure chimère, qu'un replâtrage n'aboutirait pas dans la situation où l'Assemblée s'est mise, et que pour sa part il ne voyait aucun moyen de sortir du gâchis.

Vous connaissez déjà la réponse de M. Dufaure. Quant à M. Casimir Périer, c'est une simple conversation qu'il a eue avec M. de Goulard.

Celui-ci laissait entendre à son ancien collègue que le centre gauche recevrait sans doute du cabinet nouveau des satisfactions sérieuses. « Alors, dit M. Casimir Périer, vous allez faire la République? — Oui, répondit M. de Goulard, mais sans le dire. — Mais vous ne maintiendrez, j'imagine, ni les préfets ni les maires du duc de Broglie. — Ah! c'est très grave, c'est très-délicat; le maréchal et son gouvernement ne pourraient pas revenir ainsi sur les mesures conservatrices qu'ils ont prises avec l'approbation de l'Assemblée. — En ce cas, conclut M. Casimir Périer, vous n'avez pas une seule voix du centre gauche. — Un mot curieux d'un député du centre qui a soutenu M. Thiers jusqu'au 24 mai exclusivement. Il causait avec un membre de la gauche républicaine. « Tout cela, disait-il, nous conduit à la dissolution et à l'avènement d'une Chambre radicale. — Ah! voyons, voyons, M. Thiers n'est pas un radical, et beaucoup d'amis de M. Thiers seraient étés avec lui. — Oui, c'est vrai, avec le nom de M. Thiers, nous pourrions encore nous en tirer. — Le jour n'est peut-être pas très lointain où le nom de M. Thiers sera invoqué par ceux mêmes qui l'ont abandonné et conspué depuis un an.

Le centre droit sent bien que pour attirer le centre gauche, il faut aller au-delà du programme du duc de Broglie, c'est-à-dire constituer le septennat non plus seulement à l'usage du maréchal de Mac-Mahon, mais pour sept ans, quel qu'il arrive, avec des institutions devant survivre au maréchal s'il disparaît par une cause quelconque. Ce plan supposerait une vice-présidence. La droite modérée s'en tient uniquement au projet sur la seconde Chambre développé par le duc de Broglie, et qui représente, dit-elle, l'extrême limite de ses conceptions. Elle a abandonné l'extrême droite pour suivre le duc de Broglie, mais elle n'a pas plus loin que le duc de Broglie.

C'est d'ailleurs le duc de Broglie lui-même qui a présidé la réunion tenue hier soir entre les bureaux de la droite modérée et du centre droit. Cette réunion n'a produit aucun résultat; mais les délégués de la droite modérée ont développé le programme de leur réunion; ils ne veulent pas de septennat-impersonnel, de septennat-institution qui serait la république sous un autre nom. Ils espèrent, en se maintenant sur le terrain du 16 mai, ramener quelques repentants de l'extrême droite et

quelques défectionnaires du centre gauche. M. de Goulard, qui comptait un peu sur l'influence du centre droit pour faire accepter à la droite un programme de nature à rallier le centre gauche, ne s'est pas montré, comme vous pouvez bien le penser, très-satisfait de l'attitude de la droite et on le dit tout à fait découragé.

Le maréchal penche plutôt, dans cette affaire, du côté de l'extrême droite; il est peu favorable à l'idée du septennat-impersonnel, et il n'accueillera qu'avec difficulté la proposition d'une vice-présidence, qui entre dans le programme actuel du centre droit.

D'autre part, on le dit fort impatient de voir terminer la crise, et on assurait même que si l'entente du centre droit et de la droite ne se réalisait pas aujourd'hui ou demain, il constituerait un ministère sans programme, tout-à-fait avec M. de Goulard comme chef de cabinet.

Le ministère d'affaires comprendrait en tout cas M. de Goulard (intérieur et vice-présidence du conseil), M. Mathieu-Bodet (justice), M. Léonce de Lavergne (agriculture), M. Cézanne (travaux publics), M. l'amiral de Montaignac (marine). Toutefois il n'est pas certain encore que MM. Cézanne et Mathieu-Bodet consentent à faire partie d'une combinaison sans objet bien définie.

M. de Gontaut-Biron, auquel on avait songé pour les affaires étrangères et qu'on dit avoir été appelé à Versailles, ne manifeste pas une très-vive inclination pour le ministère; son ambassade lui suffit. M. de Chaudry paraît traité difficile à raison de circulaires assez vives contre l'Allemagne qu'il a publiées pendant la guerre. Le maréchal pourrait fort bien, en désespoir de cause, conserver le duc Decazes qui est moins compromis que le duc de Broglie et à qui même l'on a jadis prêté une attitude conforme aux visées du centre gauche.

Pour l'instruction publique, on prendrait M. de Kerdel, M. Grivart ou M. Desjardins; M. de Kerdel appartient à la droite modérée, mais son nom a une signification nettement légitimiste; M. Desjardins et M. Grivart, qui appartiennent au centre droit et qui sont moins engagés que M. de Kerdel au point de vue du caractère qu'il s'agit de donner tout ou tard au septennat, auraient, je crois, plus de chances.

Restent les finances; le maréchal, qui a des affections et des préférences bonapartistes assez marquées et d'ailleurs fort naturelles puisqu'en somme la plus importante période de sa carrière militaire s'est passée sous l'empire, le maréchal tient tout particulièrement à conserver M. Magne. On dit même que dès le premier moment il lui a fait écrire par M. de Goulard, M. Magne aurait répondu aussitôt en acceptant le portefeuille des finances qu'on offrirait de lui restituer.

C'est alors qu'est intervenue la séance du centre droit et la sortie de M. d'Audiffret-Pasquier contre l'ancien ministre de l'Empire. Comme après tout le concours et l'aveu du centre droit paraissent indispensables au maréchal, il est probable qu'il sacrifiera M. Magne. En ce cas, il prendrait M. Desjardins, à qui aucun portefeuille n'a encore été offert, M. Gouin ou M. Benoist-d'azy, que leur situation dans la commission du budget appellerait assez naturellement dans un cabinet d'affaires.

La guerre resterait à M. du Barail, et que le centre droit verrait maintenir sans difficulté.

Si l'entente se fait, au contraire, entre le centre droit et la droite modérée, les deux groupes arri

TRIBUNAUX

M. Gounouilh, imprimeur, propriétaire de la Grande, de Bordeaux, avait été traduit devant la cour d'assises de la Charente-Inférieure, avec M. Vignolle, pour avoir imprimé une brochure de ce dernier, intitulée: Histoire du régime de nos-bis. Il avait été acquitté par le jury (27 août 1872) et condamné par la cour à une réparation civile.

Il fallait donner à ceux qui restaient une augmentation. Ils ajoutèrent qu'il leur fallait une réponse pour six heures, et que, s'ils n'étaient pas augmentés, ils ne reviendraient pas. Je refusai toute augmentation sans même savoir celle qu'ils voulaient.

Le lundi 23, je n'avais plus à l'atelier un seul reporter. Au bout de quelques jours, je parvins à en embaucher cinq ou six; mais tous, successivement, ne firent que paraître et disparaître. Ils se contentaient de me dire: « Nous ne pouvons pas rester chez vous ».

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns: SOIES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for various types of silkworms and their production in different regions.

Table with columns: AUBERNAIS, 19 mai, 4 Organsins, 3 Trames, 3 Grèges, etc. and rows for various types of silkworms and their production in the Auvergne region.

Table with columns: VALÈNCE, 16 mai, 2 Organsins, 2 Trames, 5 Grèges, etc. and rows for various types of silkworms and their production in the Valence region.

ponible et courant, 79 50; prochain, 80; juillet-août et 4 derniers, 81. Les esprits 3/6 Nord sont calmes: courant, 61 fr.; 3 prochains, 61 50; 4 derniers, 60 fr. offert; 4 premiers, 50 fr. offert.

Table with columns: THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT, VENT and rows for meteorological observations from various locations.

A louer de suite pour AFFICHES - ENSEIGNES la belle paisance du chantier des Célestins. S'adresser à l'Agence de Publicité, V. FOURNIER, 14, rue Couffray.

CONFECTIONS POUR DAMES et Costumes complets. Nouveaux modèles de Paris pour la saison. BLANCHET, rue de l'Hôtel-de-Ville, 2630.

Un imprimeur-lithographe de Paris, M. Pichot, exposait samedi devant la 7e chambre les faits suivants, qui ont motivé la poursuite soumise au tribunal:

Il a été jugé, par la cour de cassation, que l'interdiction de vente sur la voie publique d'un journal ne faisait pas obstacle à la distribution aux abonnés de ce même journal.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M. MÉNON, avoué à Villefranche (Rhône). VENTE par la voie de la licitation judiciaire, à laquelle les étrangers seront admis, en l'audience des criées du tribunal civil séant à Villefranche (Rhône), et précédant M. Duquaire, juge, commissaire à cet effet, en sept lots séparés, avec enchère générale sur le premier et le deuxième lots réunis.

Etude de M. LOMBARD-MOREL, notaire à Lyon, rue Granelle, 45. VENTE aux enchères publiques et en bloc, en l'état et par le ministère de M. Lombard-Morel, du droit au bail, 1° des Immeubles, où s'exploite le café-concert, dit EL DORADO Lyonnais.

Etude de M. TERME, avoué à Lyon, rue Dubois, 19. VENTE par la voie de l'expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en un seul lot, D'UNE BELLE MAISON BOURGEOISE de construction récente.

Etude de M. GLAS, successeur de M. CORNUY, avoué à Lyon, rue Centrale, 54. A VENDRE de suite un PRÉ en bon rapport. Situé à Myonnais (chemin de fer des Dombes). Bon placement.

ON DEMANDE un associé commanditaire avec apport de 20 à 40,000 francs, maison en pleine activité. Affaire avantageuse. S'adresser aux initiales O. D., poste restante. - Lyon. 3026

A vendre une grande quantité de Maisons, Vignes, Campagnes, Chutes d'eau, Forêts, etc. S'adresser à M. Deschiens, rue des Maronniers, 5, à Lyon. 2910

1° DE DEUX MAISONS situées en la ville de Beaujeu, faubourg des Etoux: 2° De deux Terres; 3° Et d'un Pré, situés en la commune de Belleville, lieux d'Igrande, des Maladières et de Rontet;

Etude de M. L. PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constantine, 19, successeur de M. A. TROUVE. par expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, du samedi trente mai mil huit cent soixante-quatorze, à midi, D'UNE MAISON élevée sur le terrain des hospices civils, située à Lyon, rue Bugeaud.

A VENDRE dans le canton de Morestel (Isère), jolie Habitation avec jardin et Clos complanté de vignes. Le tout situé sur une grande route et pouvant parfaitement convenir à un rentier. S'adresser à M. A. Penel, cours du Midi, 29, Lyon.

Mise à prix .. 125,000 fr. Adjudication au samedi vingt-trois mai mil huit cent soixante-quatorze, à midi. Pour extrait: Signé: GLAS, avoué.

GUÉRISON RADICALE et en quelques jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUÉ. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. - Injections Qué, hygiénique, préservatrice, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

AVIS AU COMMERCE La direction de la sûreté commerciale de Lyon tous recouvrements sur la France et l'étranger. - Démarches, répandances et frais de procédure à ses risques et périls.

Etude de M. LOMBARD-MOREL, notaire à Lyon, rue Granelle, 45. VENTE aux enchères publiques et en bloc, en l'état et par le ministère de M. Lombard-Morel, du droit au bail, 1° des Immeubles, où s'exploite le café-concert, dit EL DORADO Lyonnais.

Etude de M. TERME, avoué à Lyon, rue Dubois, 19. VENTE par la voie de l'expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en un seul lot, D'UNE BELLE MAISON BOURGEOISE de construction récente.

Etude de M. GLAS, successeur de M. CORNUY, avoué à Lyon, rue Centrale, 54. A VENDRE de suite un PRÉ en bon rapport. Situé à Myonnais (chemin de fer des Dombes). Bon placement.

ON DEMANDE un associé commanditaire avec apport de 20 à 40,000 francs, maison en pleine activité. Affaire avantageuse. S'adresser aux initiales O. D., poste restante. - Lyon. 3026

A vendre une grande quantité de Maisons, Vignes, Campagnes, Chutes d'eau, Forêts, etc. S'adresser à M. Deschiens, rue des Maronniers, 5, à Lyon. 2910

AMEUBLEMENTS EN FER pour parc et jardin FERRAND et Cie PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU, 35, et quai St-Antoine, 16.

Table titled 'BOURSE DE PARIS - Mardi 19 Mai (de midi à 3 h. 1/2)'. Columns: RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME, OBLIGATIONS, etc. Rows: 3 0/0, 5 0/0, 10 0/0, etc.

Table titled 'BOURSE DE LYON - Mercredi 20 Mai (de 11 heures à midi 1/2)'. Columns: RENTES ET ACTIONS, Au comptant, A TERME, ACTIONS, OBLIGATIONS, etc. Rows: 3 0/0, 5 0/0, 10 0/0, etc.

BULLETIN FINANCIER Le maréchal président de la République n'ayant encore trouvé un ministère, mais la bourse paraît nullement s'en préoccuper et elle hausse; en fera-t-elle encore quand un ministère aura pu être constitué, lorsqu'on s'apercevra qu'il est plus facile de trouver des ministres qu'un majorité pour ceux-ci dans le sein de l'Assemblée? vola ce que nous nous demandons avec une certaine curiosité?